

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 19 décembre 2017

N°280/12/2017 : DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 19 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 décembre 2017.

Etaient présents : 28

Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Gaël TABARLY, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 10

Mesdames, Messieurs Brigitte BAREGES à Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Vally CENTOMO à Christian PEREZ, Angèle LOUCHARTE à Aurore KOTHE, Jean Luc BUDOIA à Véronique LAGARRIGUE, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Quentin SUCAU à Georges DARUL, José GONZALEZ à Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR à Thierry VIALLO

Absents : 7

Mesdames, Messieurs Monique VALAT, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Nadia CHEKLIT, Valérie RABAULT, Carole DUNET-SCHUMANN, Arnaud HILION



Monsieur Pierre Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération n°267 du Conseil Municipal du 22 Décembre 2016 portant adoption du Budget Primitif Principal 2017 ;

Vu la délibération n°148 du Conseil Municipal du 27 Juin 2017 portant adoption du Budget Supplémentaire Principal 2017 ;

La Décision Modificative n°2 (DM2) est un document d'ajustement budgétaire du Budget 2017.

Cette DM retrace pour l'essentiel les principaux mouvements suivants :

En section de fonctionnement :

En ce qui concerne les dépenses, les inscriptions budgétaires nouvelles sont principalement relatives à :

- Des subventions complémentaires aux associations sont inscrites à hauteur de 110 169 € dont :
 - o 50 000€ pour le Montauban Football Club Tarn et Garonne.
 - o 25 000€ pour le Vélo Sport Montalbanais (en application de la délibération n° 235 du 23 Novembre 2017).
 - o 7 000€ pour Confluences.
- Diverses dépenses dont :
 - o 290 000€ au titre des créances éteintes dûes par la Société Comptec (locataire d'un bâtiment de la Ville de Montauban) qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire.
 - o 273 313€ pour le poste des non-valeurs relatives à des créances non-recouvrables.
 - o 164 000€ pour ajuster les dépenses de personnel (dont 24 000€ de capital décès).

En ce qui concerne les recettes, les inscriptions budgétaires nouvelles sont principalement relatives à :

- 1 378 322€ de reprise de provisions. Cette reprise est une prévision d'ordre budgétaire relative d'une part à 1 053 908€ liés à des provisions de garanties d'emprunt constituées de 2000 à 2014 (pour des garanties éteintes aujourd'hui) et d'autre part à 324 414€ liés à des provisions constituées pour prévenir une éventuelle dépréciation de créances dûes par la société Comptec (dépréciation avérée aujourd'hui).
- Un ajustement de prévisions de recettes en fonction de l'exécution budgétaire 2017 :
 - o 263 337€ de surplus de taxe additionnelle aux droits de mutation.
 - o 171 000€ de remboursement de traitement suite à des maladies, versés par l'assureur de la collectivité.
 - o 50 000€ de rôles supplémentaires liés aux taxes foncières et à la taxe d'habitation.
 - o 40 000€ complémentaires relatifs à la taxe sur les terrains devenus constructibles.

En section d'investissement :

En ce qui concerne les dépenses, les inscriptions budgétaires nouvelles sont principalement relatives à :

- o 1 378 322€ de reprise de provisions. Cette reprise est une prévision d'ordre budgétaire en corollaire avec celle citée ci-dessus en recette de fonctionnement.
- o Une réduction de crédits de 196 218€ relatifs à un ajustement budgétaire au regard des montants définitifs attribués de marchés de travaux.

En ce qui concerne les recettes, les inscriptions budgétaires nouvelles sont principalement relatives à :

- o 1 041 244 € relatifs à une augmentation du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement principalement construit par l'inscription budgétaire de reprise de provisions.
- o 150 060 € complémentaires relatifs à la taxe d'aménagement.

Ainsi, le présent projet de DM n°2 s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL 2017

F/I	R/O	DEPENSE			RECETTE			
		Chapitre		Proposition	Chapitre		Proposition	
FONCTIONNEMENT	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	-14 545	73	IMPOTS ET TAXES	353 337	
		012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	164 000	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 305	
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	711 416	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 151	
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	171 000	
		Total Dépenses Réelles Fonctionnement			870 871	Total Recettes Réelles Fonctionnement		533 793
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 041 244			
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 378 322
		Total Dépenses Ordre Fonctionnement			1 041 244	Total Recettes Ordre Fonctionnement		1 378 322
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT				1 912 115	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 912 115

F/I	R/O	DEPENSE			RECETTE			
		Chapitre		Proposition	Chapitre		Proposition	
INVESTISSEMENT	REEL	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	9 200	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	150 060	
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 527				
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-198 745				
		Total Dépenses Réelles Investissement			-187 018	Total Recettes Réelles Investissement		150 060
	ORDRE	041	OPERATIONS PATRIMONIALES		222 026	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	222 026
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		1 378 322	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0
						021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 041 244
		Total Dépenses Ordre Investissement			1 600 348	Total Recettes Ordre Investissement		1 263 270
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT				1 413 330	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 413 330

TOTAL DEPENSES	3 325 445	TOTAL RECETTES	3 325 445
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Le budget 2017 du budget principal s'établit donc ainsi (les sommes étant équilibrées en dépenses et recettes) :

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision Modificative n°2	Total
Investissement	26 515 225,00	9 076 237,12	1 413 330,00	37 004 792,12
Fonctionnement	71 708 293,00	623 929,00	1 912 115,00	74 244 337,00
Total	98 223 518,00	9 700 166,12	3 325 445,00	111 249 129,12

Considérant que la Décision Modificative n°2 2017 – Budget Principal – dans sa version réglementaire et détaillée a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers municipaux avec la convocation à la séance ;

Au vu de ces éléments, conformément à l'avis de la commission des Finances, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter la Décision Modificative n°2 budget Principal 2017, telle que présentée.

ADOPTÉE PAR 31 VOIX POUR ET 0 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 7.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

26 DEC. 2017

De sa publication et/ou notification le :

26 DEC. 2017

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 décembre 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

